

Monseigneur Luc Terlinden, archevêque de Malines-Bruxelles
Monsieur Albert Guigui, grand rabbin de Bruxelles
Monsieur le chanoine Tony Frison, vicaire épiscopal pour Bruxelles
Monseigneur Kockerols, évêque référendaire pour le dialogue avec le judaïsme
Professeur Thomas Gergely, directeur de l'Institut d'Étude du Judaïsme à l'ULB
Monsieur Philippe Markiewicz, président du Consistoire central israélite de Belgique
Abbé Lobet, doyen de la cathédrale
Père Robert Godding, sj, directeur de la Société des Bollandistes

Le 11 avril 2026

Objet : Demande de report de la plaque commémorative à la cathédrale de Bruxelles

Éminence, Grand-Rabbin, Monsieur le chanoine, Mgr, Professeur, Père, Monsieur l'abbé, Monsieur,

Veillez excuser ce message électronique et collectif, mais il s'impose, vu le délai très court qui nous sépare de la conférence que donnera le père Robert Godding le 22 avril à la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule, intitulée « Un miracle encombrant ».

Après consultation de mon réseau de connaissances touchées par les grâces encore actuelles du miracle eucharistique de Bruxelles, il nous presse de vous demander respectueusement de reporter l'inauguration de la plaque commémorative prévue à l'issue de cette conférence. En effet, les textes qui l'annoncent (sur le site de la cathédrale et plus récemment sur papier) nous confirment que les conditions sont loin d'être réunies à ce jour pour élaborer un texte qui respecte pleinement nos communautés respectives ainsi que la vérité historique et spirituelle de l'événement évoqué.

Présentée comme un geste de réconciliation entre juifs et catholiques, cette initiative risque malheureusement de produire l'effet inverse. Elle pourrait non seulement accentuer les divisions entre nos communautés respectives, mais aussi susciter des tensions au sein même de chacune d'elles. Une démarche de réconciliation qui engendre de nouvelles blessures et fractures plus que d'unité mérite, nous semble-t-il, d'être reconsidérée.

La lecture des diverses annonces de la conférence soulève en nous des interrogations sérieuses :

- La qualification d'un « *miracle* » comme « *encombrant* » nous semble offensante pour Dieu Lui-même en ce qu'elle suggère qu'une intervention divine pourrait nous être néfaste.
- L'usage du conditionnel sur le site de la cathédrale, sans mention explicite de la reconnaissance ecclésiale du miracle au fil des siècles, ainsi que certaines formulations critiques, interrogent quant à l'objectivité de l'approche.
- L'association suggérée entre la dévotion eucharistique en Europe et l'antisémitisme nous paraît hautement discutable.
- L'évocation de « *recherches scientifiques les plus récentes* » (sans qu'elles ne soient jamais citées), combinée au refus d'une analyse scientifique approfondie des taches (éventuellement de sang) présentes dans la boîte de 1734 ayant contenu des « *hosties teintes, prétendues miraculeuses* » de 1370, semble difficilement cohérente.
- Le titre figurant sur l'invitation papier (« *hosties sanglantes à Bruxelles... et ailleurs en Europe* »), empreint d'une certaine ironie, appelle également des précisions : à quels récits similaires antérieurs à 1370 et authentifiés par l'Eglise est-il fait référence ?

En outre, les trois lignes de l'invitation papier comportent selon nous trois inexactitudes. Il y est écrit : « La conférence sera suivie de l'inauguration d'une nouvelle plaque commémorative évoquant *l'expulsion injuste* des Juifs du duché de Brabant en 1370, à la suite d'accusations de profanation d'hosties consacrées portées *contre leur communauté*. »

Contrairement à certaines interprétations ultérieures, aucun document historique ne fait état d'un bannissement ou d'une « *expulsion* » des Juifs de Bruxelles en 1370 (comme le confirme notamment, un article que m'a remis le professeur Gergely lors de son aimable accueil en 2018¹).

Ensuite, même à supposer que le jugement ait inclus une sanction en termes d'« *expulsion* », sa qualification d'« *injuste* » apparaît discutable dans son contexte historique, une telle sanction relevant alors à l'époque, du cadre juridique du crime de lèse-majesté lié à la profanation d'hosties, indépendamment du jugement que nous pouvons porter aujourd'hui sur ces législations.

Enfin, l'annonce de la conférence évoque des accusations portées « *contre la communauté juive* », alors que les documents historiques mentionnent six individus précisément identifiés² à l'issue d'un procès conforme aux règles de l'époque, et non pas « *la communauté juive* ». S'il en avait été ainsi, la perception d'un jugement antisémite aurait été compréhensible, mais ce n'est pas le cas, sachant que des chrétiens ont également été condamnés au bûcher pour avoir profané des hosties.

De nombreux aspects méritent encore d'être étudiés, notamment le devenir des cinq hosties de 1370 dont la trace disparaît après l'enquête canonique de 1402, ainsi que l'analyse scientifique des taches présentes dans la boîte qui les a contenues en 1734. Des experts qualifiés sont prêts à les examiner à l'aide des méthodes les plus modernes. Toute conclusion préalable nous paraît donc prématurée.

Les fidèles catholiques ne comprendront pas pourquoi un miracle eucharistique authentifié par l'Église, vénéré depuis plus de six siècles par des générations de dignitaires ecclésiastiques, politiques et par des fidèles de toutes conditions sociales serait aujourd'hui suspect. Pourquoi accorderaient-ils davantage confiance aux autorités épiscopales actuelles qu'à celles du passé ? Et, rappelons-le: il n'est pas question de stigmatiser ou d'accuser une communauté quelconque, mais, pour les catholiques, d'accorder plus de respect et de ferveur à l'Eucharistie dont le sang nous purifie et nous sauve.

Nous regrettons qu'aucune table ronde n'ait été organisée avant cette conférence, malgré nos demandes répétées. Nous espérons néanmoins que celle-ci constituera non pas un aboutissement, mais le point de départ d'un véritable dialogue fraternel. Puisse-t-il être ouvert à tous, en vue de l'élaboration d'une plaque commémorative qui réconcilie les diverses lectures et vécus. Puisse-t-il aussi consolider notre unité si chère à notre archevêque, sans occulter nos divergences. Dans cette perspective, je me permets de relayer cette demande insistante : qu'aucune plaque commémorative ne soit inaugurée avant cette unanimité et cet accord final.

Nous espérons qu'un temps d'échange, aussi bref soit-il, soit prévu à l'issue de la conférence pour que les diverses approches puissent être rapidement entendues. Et que l'autorisation nous soit accordée de distribuer aux participants les deux flyers ci-joints, qui tentent une présentation positive de l'histoire du Très-Saint Sacrement de Miracle, avec ses ombres et ses lumières. Pussions-nous ainsi passer tous ensemble de la perception d'un « miracle encombrant » à un « miracle édifiant » qui renforcera notre fraternité et hâtera la venue du Messie.

Au nom de toutes les personnes consultées, je vous remercie pour l'attention portée à cette requête pressante et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux

Véronique Hargot-Deltenre, Auteur des livres : - *Le Très-Saint Sacrement de Miracle et son lien avec l'église Sainte-Catherine - Miracles eucharistiques à Bruxelles ; 1370-2025* (Edition revue et augmentée) en ligne sur [Bruxelles, 1370 - Les Miracles Eucharistiques en Belgique](#)

¹ G. WAELPUT, *Les juifs au moyen-âge*, p 287

² Medey de Sallyn, Medey de Villacs, Simon clerc, Vinand médecin, de Bruxelles; Vinand de Pondey et Arnold, juifs de Leuven.